

Plan Local d'Urbanisme



Département de l'Isère

BILAN DE LA CONCERTATION



**Annexe à la délibération du Conseil Municipal
du 30 septembre 2021**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. La concertation pendant la révision générale du PLU de Chapareillan..... | 3 |
| 1.1 La concertation pendant la révision générale du PLU | 3 |
| 1.2 Modalités de concertation définies par la municipalité..... | 3 |
| 2. Synthèse et bilan des outils de concertation mis en place..... | 5 |
| 2.1 Le registre de concertation | 5 |
| 2.2 Les articles | 5 |
| 2.3 Site internet dédié au PLU | 7 |
| 2.4 Les réunions publiques | 9 |
| 2.4 Permanences de la municipalité | 10 |
| 2.5 L'exposition..... | 10 |
| 2.6 Ateliers de concertation avec la population..... | 12 |
| 3. Conclusion | 14 |

1. La concertation pendant la révision générale du PLU de Chapareillan

1.1 La concertation pendant la révision générale du PLU

Les dispositions de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme stipulent que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ces modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal en arrête le bilan. Ce dernier doit ensuite être joint au dossier d'enquête publique du PLU.

Par la délibération du 9 mars 2017, le Conseil Municipal de Chapareillan a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune et définit les modalités de concertation avec la population.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en œuvre de plusieurs outils qui ont marqué les différentes phases de la réflexion. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

1.2 Modalités de concertation définies par la municipalité

Les objectifs de la concertation sont de fournir une information claire et continue sur le projet de PLU tout au long de sa révision, mais plus largement, de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et d'encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de la commune.

Les modalités de concertation suivantes seront mises en place pendant toute la durée de la révision du Plan local d'Urbanisme :

- ➔ Un registre de concertation sera mis à disposition du public en mairie
- ➔ Le public pourra faire connaître ses observations tout au long de la phase d'élaboration du projet en les consignand dans le registre de concertation ouvert à cet effet à la mairie. Il pourra également les adresser par courrier postal (Mairie de Chapareillan, 24 Place de la Mairie, 38530 Chapareillan) ou par courriel (accueilmairie@chapareillan.fr).
- ➔ Des articles dans le bulletin municipal informeront du démarrage et des avancées de la procédure de révision du PLU.
- ➔ Un site internet dédié au PLU va être ouvert.
- ➔ Une exposition évolutive sous forme de panneaux va être mise en place dans les lieux publics.

- ↳ 3 réunions publiques seront organisées
- ↳ 3 ateliers participatifs avec la population seront mis en place
- ↳ Les élus tiendront des permanences pour répondre aux interrogations des habitants en phase finale des réflexions.

➔ **L'ensemble des modalités a été mis en œuvre.**

| | |
|--|---|
| Registre de concertation mis à disposition du public en mairie | Registre ouvert depuis la prescription de la révision générale du PLU |
| Des articles dans le bulletin municipal informeront du démarrage et des avancées de la procédure de révision du PLU | Articles parus dans l'Echo du Granier n°12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 |
| Un site internet dédié au PLU va être ouvert | www.pluchapareillan.wordpress.com |
| Une exposition évolutive sous forme de panneaux va être mise en place dans les lieux publics | 27 mars 2017 : Panneau n°1 22 mars 2018 : Panneau n°2 7 juin 2018 : Panneau n°3 17 septembre 2020 : 3 panneaux présentant le zonage |
| 3 réunions publiques | 30 mars 2017 : présentation du PLU 22 mars 2018 : présentation du diagnostic et du PADD 17 septembre 2020 : présentation du zonage, du règlement et des OAP |
| 3 ateliers participatifs avec la population | 13 avril 2017 : atelier n°1 11 mai 2017 : atelier n°2 27 septembre 2017 : atelier n°3 |
| Les élus tiendront des permanences pour répondre aux interrogations des habitants | 24 septembre 2020 de 9h à 12h 1er octobre 2020 de 14h à 17h |

2. Synthèse et bilan des outils de concertation mis en place

2.1 Le registre de concertation

Dès que la révision générale du PLU a été prescrite, la commune a mis à disposition de la population, en mairie, un registre permettant aux habitants et autres acteurs du territoire d'y noter leurs remarques, avis ou demandes. Le registre a été clos le 30 septembre par Mme Martine Venturini, Maire de la commune de Chapareillan.

Il a également été possible d'envoyer ses remarques par courrier ou par mail.

23 requêtes ont été consignées dans le registre.

La plupart concernent la demande de classement de terrain en zone constructible.

2 requêtes ont été consignées directement dans le registre.

La totalité de ces requêtes portent sur le maintien ou la classification de terrains constructibles.

19 courriers ont été recensés.

La totalité de ces requêtes portent sur le maintien ou la classification de terrains constructibles.

2 demandes ont été transmises à la commune par mail. Deux mails qui formulaient des demandes pour maintenir ou classer des terrains constructibles.

Toutes les demandes ont été traitées lors de comités de pilotage qui les a analysées en fonction de la cohérence du projet de PLU, des réglementations et normes supérieures (lois, documents-supra-communales) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

2.2 Les articles

2.2.1 Les articles du bulletin municipal

Plusieurs articles ont été publiés à l'occasion des parutions de « l'Echo du Granier » :

- Article paru en mai 2017 dans les Echos du Granier n° 12 « Lancement de la révision générale du PLU »
- Article paru en septembre 2017 dans les Echos du Granier n° 13 « PLU : retour sur les ateliers participatifs »
- Article paru en décembre 2017 dans les Echos du Granier n° 14 « PLU : retour sur le 3ème atelier »
- Article paru en mai 2018 dans les Echos du Granier n° 16 « Diagnostic territorial et Projet d'Aménagement et de Développement Durables »
- Article paru en décembre 2018 dans les Echos du Granier n° 18 « PLU : les avancées »
- Article paru en février 2020 dans les Echos du Granier n° 19 « PLU : les avancées »
- Article paru en juin 2021 dans les Echos du Granier n° 20 « Projet de PLU : les étapes à venir »

Ces articles visaient à informer la population sur les différentes modalités de concertation mis en œuvre par la commune et sur l'avancement du projet grâce à la mise en ligne des documents produits (ou de leur synthèse) dans le cadre des études du PLU.

2.2.2 Les articles du Dauphiné Libéré

En complément, des articles ont été publiés dans le Dauphiné Libéré à des étapes clés de la procédure :

- 31 mars 2017 : « La révision du PLU officielle lancée »
- 2 avril 2017 « Des objectifs mais aussi des contraintes »
- 12 septembre 2020 : « Le Plan Local d'Urbanisme va être revu »
- 23 septembre 2020 : « Des permanences sur le Plu sont prévues les 24 septembre et 1er octobre »
- 4 juillet 2021 : « Conseil municipal : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait débat »

Extraits des articles pré-cités...

Des objectifs mais aussi des contraintes



Ce sont une centaine de personnes qui ont assisté à cette réunion publique.

Après avoir exposé les grandes lignes de ce que va être la révision du PLU, c'est à Roland Socquet-Clerc, adjoint à l'urbanisme, que revint la tâche de préciser les objectifs de ce nouveau PLU qui va petit à petit se dessiner sur la commune.

En premier lieu : la préservation du patrimoine naturel remarquable, la valorisation de la viticulture, le maintien du rythme démographique, la diversification des offres de logement, la dynamisation du centre bourg, le tout sans oublier de mener une réflexion prospective sur le secteur de la salle polyvalente et des écoles, mais aussi de préserver la qualité architecturale et urbaine ou de permettre le développement des services, notamment en direction des personnes âgées.

Trois ateliers participatifs

Autant de bases de travail qui seront abordées lors des trois ateliers participatifs proposés aux Chapareillanais les 13 avril ("Vivre à Chapareillan"), le 11 mai ("Comment allier développement urbain et développement durable à Chapareillan ?") et le 7 septembre ("Des constats au projet : Chapareillan à l'horizon 2030"). Puis viendra donc le temps de regrouper tout ceci et de présenter ce travail aux habitants lors de deux prochaines réunions publiques.

Ce travail devra également être conforme aux exigences du Parc naturel de Chartreuse, au Plan de préventions des risques naturels et être compatible avec le Scot (Schéma de cohérence territoriale) de la région grenobloise.

En conclusion, un long et dur travail qui se fera, comme le précisa à nouveau Mme Bernard Brunel, avec l'implication des habitants, c'est en tout cas la volonté qui est affichée par les élus.

P.D.

La révision du PLU officiellement lancée

31 mars 2017



En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le Plan d'occupation des sols depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

Sur la commune, le dernier PLU a été approuvé le 18 février 2008 avant deux modifications en date du 30 septembre 2011 et du 12 mai 2016 d'où cette volonté de la municipalité mais aussi cette obligation à travers les nouvelles dispositions liées au Grenelle de l'environnement et à la loi Allur de procéder à une révision de ce document d'urbanisme.

Le coup d'envoi de ce long travail a été donné jeudi soir à la salle polyvalente au cours d'une réunion de présentation des différents axes et autres démarches qui seront abordés durant plus de six ans.

Un document qui engage l'avenir de la commune.

Aux côtés du maire, Martine Venturini Cochet, Roland Socquet Clerc, adjoint à l'urbanisme, Fabrice Blumet, adjoint à la montagne et Isola Bernard Brunel, du cabinet d'urbanisme Atelier 2, ont ainsi tour à tour exposé les grandes lignes de cette révision du PLU à près toutefois que l'édile est rappelée que « la volonté de la municipalité est de défendre l'intérêt collectif et c'est pourquoi cette révision du PLU, qui engage l'avenir de la commune pour 10 à 12 ans, se fera en étroite collaboration avec les villageois ».

Puis Mme Bernard Brunel a rappelé le rôle du PLU qui est de définir la réglementation des sols, d'évaluer les besoins de demain, de prévoir et de planifier le développement du territoire sur 12 ans tout en s'adaptant au cadre législatif moderne que sont donc le Grenelle de l'environnement, la loi Allur mais aussi le décret du 78 mai 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU. Soit autant de contraintes mais aussi de bienfaits pour la commune et la préservation de son territoire avec des objectifs clairs et précis (voir ci-contre).

Patrick Desay

Chapareillan

Des permanences sur le Plu sont prévues les 24 septembre et 1er octobre

Jeudi 24 septembre, de 9 h à 12 h et jeudi 1er octobre de 14 h à 17 h, les Chapareillanais pourront venir parler individuellement de la phase finale du projet de Plan local d'urbanisme (Plu).

Par Le Dauphiné Libéré - 23 sept. 2020 à 08:38 - Temps de lecture : 2 min

Vu 227 fois



2.3 Site internet dédié au PLU

Un site internet dédié au PLU a été conçu et tenu à jour pendant toute la durée de la révision du PLU.

www.pluchapareillan.wordpress.com

Le site internet a été inauguré le 15 mars 2017 et enrichi au fur et à mesure de la révision du PLU.

Il est composé de 6 onglets :

- L'onglet « **accueil** » présente l'objet du site internet et rappelle les étapes clés de la mise en révision du PLU de Chapareillan (date de la délibération de prescription, l'impact de cette révision par rapport au document approuvé en 2008, les évolutions législatives majeures qui guident la révision, ...). L'accueil propose également une redirection vers d'autres sites internet en lien direct avec la révision générale du PLU (sites internet du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, du SCoT de la Région urbaine de Grenoble, de la Mairie de Chapareillan, ...),
- L'onglet « **Actualités** » annonce tout au long de la révision générale du PLU les étapes de concertation et leurs principales conclusions,
- L'onglet « **Qu'est-ce-que le PLU ?** » définit ce qu'est un PLU, décrit les différentes pièces du PLU et leur contenu,
- L'onglet « **Concertation** » rappelle les différentes modalités de concertation mises en œuvre durant la procédure de révision et propose une liste déroulante :
 - **Réunions publiques** : mise à disposition des présentations et comptes rendus des réunions publiques,
 - **Exposition** : mise en ligne des panneaux de concertation,
 - **Ateliers participatifs** : présentation des ateliers participatifs et redirection vers les conclusions de chaque atelier.
- L'onglet « **Les documents du PLU** » met à disposition des documents téléchargeables comme par exemple les délibérations ou le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat,
- L'onglet « **Mots-clés** » clarifie les termes techniques ou les acronymes fréquemment utilisés (dent creuse, enveloppe urbaine, développement durable, PDU, PLH SCoT, ...).

Le PLU de Chapareillan en révision
 Dessinons ensemble le futur visage de Chapareillan avec le Plan Local d'Urbanisme

ACCUEIL / ACTUALITÉS / QU'EST CE QUE LE PLU ? / LA CONCERTATION * / LES DOCUMENTS DU PLU / MOTS-CLÉS

Accueil

La révision générale du PLU de Chapareillan est en cours !

La municipalité a engagé le 9 mars 2017 la révision générale du Plan local d'urbanisme de Chapareillan. Le Plan local d'urbanisme en vigueur date de 2008, il doit être totalement réinterrogé, le contexte législatif et local ayant fortement évolué.

Les réflexions qui vont permettre de dessiner le visage Chapareillan à l'horizon 2030 seront menées en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Cette révision permettra d'intégrer les évolutions des dispositions en matière d'urbanisme, comme le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un

LE PLAN LOCAL D'URBANISME
 Le PLU fixe à l'échelle communale les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol pour les 10/12 ans à venir. C'est un document de planification qui organise le développement de la ville en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement et au développement durable de son territoire : stratégies économiques, urbaines, sociales, environnementales, etc.

ARTICLES RÉCENTS

- » La concertation se poursuit...
- » 3ème réunion publique
- » L'enjeu des risques naturels
- » Point sur l'avancée des réflexions
- » Débat du PADD en Conseil Municipal

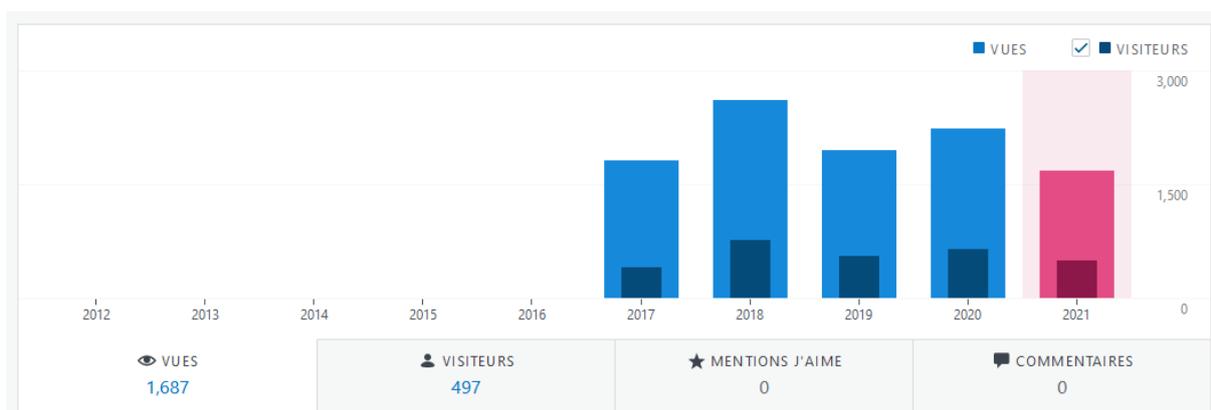
LIENS

- » Le PLU expliqué sur le site du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable
- » Le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise
- » Le site de la Mairie de Chapareillan

S'ABONNER AU SITE DÉDIÉ À LA RÉVISION DU PLU VIA COURRIEL

25 personnes se sont abonnées au site et reçoivent les mises à jour par e-mail.

Le site a comptabilisé 1 687 vues et 497 visiteurs :



2.4 Les réunions publiques

Le public a été informé de la tenue de ces réunions par le biais d'affiches en mairie, dans les lieux d'affichages publics et d'informations sur le site internet de la Marie et le site internet dédié au PLU.

Les réunions publiques ont eu un déroulé semblable pour chacune d'entre elles. Après une première partie de présentation, M. le Maire a ouvert une séance de débats et questions/réponses. Les réponses ont été apportées par les élus ou le bureau d'études.

Les supports de ces réunions publiques et leurs comptes-rendus ont été ensuite mis en ligne sur le site dédié au PLU.

2.5 1^{ère} réunion publique : 30 mars 2017 à 19h

La réunion s'est tenue à la salle polyvalente. Une centaine de personnes étaient présentes. Cette première rencontre avait pour objet la présentation de la démarche d'élaboration du PLU, des objectifs communaux, des contraintes supra-communales et des modalités de concertation.

Après une introduction de Monsieur le Maire, la présentation a été menée par le cabinet ATELIER 2. 12 questions ont été posées à la suite de la présentation.

La réunion publique s'est achevée à 20h20.

2.6 2^{ème} réunion publique : 22 mars 2018 à 19h

La réunion s'est tenue à la salle polyvalente. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. L'objet de la réunion publique n°2 portait sur la présentation de la synthèse du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après une introduction de M. le Maire, la présentation a été menée par le cabinet ATELIER 2. 4 questions ont été posées à la suite de la présentation.

La réunion publique s'est achevée à 20h20.

2.7 3^{ème} réunion publique : Lundi 8 avril 2019 à 19h30

La réunion s'est tenue à la salle polyvalente. Une soixantaine de personnes étaient présentes. Ont été affichés dans la salle les 3 plans du projet de zonage et le projet de règlement écrit a été mis à disposition. Cette dernière réunion publique présentait le projet communal avant arrêt.

Après une introduction de Monsieur le Maire, la présentation a été menée par le cabinet ATELIER 2. 9 questions ont été posées à la suite de la présentation.

La réunion publique s'est achevée à 20h15.

2.4 Permanences de la municipalité

Les élus de la commune de Chapareillan ont tenu des 2 demi-journées de permanences pour rencontrer la population individuellement et écouter questions, interrogations et demandes sur le PLU :

- Le 24 septembre 2020 de 9h à 12h
- Le 1er octobre 2020 de 14h à 17h

Lors de 2 demi-journées, ont été comptabilisées 17 rencontres.

Les 19 entretiens portaient sur des demandes de maintien ou de classement en zone constructible.

Les élus assurant les perméances ont écouté les demandes des administrés et apporter des réponses à leur interrogations et/ou demandes.

2.5 L'exposition

Une exposition évolutive a suivi l'avancée des réflexions sur le PLU. Les panneaux ont été révélés à l'occasion des réunions publiques pour ensuite être exposés dans l'accueil de la Mairie.

27 mars 2017 : Panneau n°1 « **Le PLU : mode d'emploi** »

22 mars 2018 : Panneau n°2 « **Le diagnostic territorial** »

7 juin 2018 : Panneau n°3 « **Le projet communal** »

17 septembre 2020 : 3 panneaux présentant le zonage

2.6 Ateliers de concertation avec la population

Les ateliers participatifs permettent aux habitants de la commune d'exprimer leur perception, de participer activement au diagnostic du territoire et de nourrir la définition du projet de territoire de Chapareillan.

Les ateliers suivants ont été organisés :

ATELIER n°1 – Jeudi 13 avril 2017 de 13h45 à 16h30

« Vivre à Chapareillan : bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain »

12 personnes sont présentes à l'atelier participatif

ATELIER n°2- Jeudi 11 mai 2017 de 13h45 à 16h30

« Comment allier développement urbain et développement durable à Chapareillan ? »

13 personnes sont présentes à l'atelier participatif

ATELIER n°3- Jeudi 7 septembre 2017 de 13h45 à 16h30

« Des constats au projet : Chapareillan à l'horizon 2030 »

10 personnes sont présentes à l'atelier participatif

Les comptes-rendus de ces ateliers ont été déposés sur le site internet dédié au PLU.

2.6.1 *1er atelier participatif : 13 avril 2017 à 13h45*

Le premier atelier participatif s'est déroulé le 13 avril 2017 à 13h45 à la salle des associations de Chapareillan. 12 personnes étaient présentes et été encadrées par 2 représentantes d'Atelier 2 (non comptabilisées dans les 12 participants). La moitié des participants étaient des élus (6 personnes).

Le premier atelier participatif s'intitulait « Vivre à Chapareillan : bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain ». Il a permis aux participants de faire émerger, à partir de leurs connaissances locales, les atouts et faiblesses du territoire communal.

3 grands temps ont rythmé le premier atelier participatif :

- La définition, par les participants, des faiblesses et atouts du territoire à partir de la méthode du Méta-plan (Méta-plan : méthode d'animation qui consiste à faire émerger des constats, avis et objectifs à partir de la pratique et des connaissances des participants afin de définir une vision d'ensemble partagée),
- La mise en avant des perceptions du vécu à partir de l'exercice de la carte mentale (carte mentale : représentation du territoire à partir des pratiques et usages de chaque participant.),
- La restitution des échanges autour des atouts/faiblesses et de la perception du vécu ainsi que les conclusions de ce premier atelier.

L'atelier s'est achevé à 16h30.

2.6.2 2nd atelier participatif : 11 mai 2017 à 13h45

Le second atelier participatif a été organisée à la salle des associations de Chapareillan le 11 mai 2017 à 13h45. 13 personnes étaient présentes et été encadrées par 2 représentantes d'Atelier 2 (non comptabilisées dans les 13 participants). 6 participants sur 13 sont des élus.

Cette rencontre a été l'occasion pour les participants de poursuivre les réflexions débutées lors du premier atelier participatif en formulant les enjeux pour l'avenir du territoire à partir des constats dressés précédemment.

Ce second atelier participatif s'est déroulé en quatre grands temps :

- La définition de manière individuelle, par les participants, des enjeux du territoire, à partir de quatre thématiques spécifiques (l'habitat et les équipements, l'économie et les services, les déplacements et les stationnements ainsi que l'environnement naturel et urbain),
- La définition pour chacune des thématiques des enjeux partagés et formulés collectivement, ainsi que la localisation sur une carte des différents enjeux,
- La hiérarchisation des 3 enjeux principaux pour chaque thématique, en fonction de leur importance ou de leur temporalité,
- La restitution des échanges à l'ensemble des participants et l'explication des enjeux retenus par les deux groupes de travail.

L'atelier s'est achevé à 16h30.

2.6.3 3ème atelier participatif : 7 septembre 2017 à 13h45

Le troisième et dernier atelier participatif du 7 septembre 2017 a été l'occasion pour les 10 participants présents de poursuivre les réflexions débutées lors des ateliers participatifs n°1 et 2.

Cet atelier qui s'est déroulé à 13h45 à la salle des associations de Chapareillan a proposé aux participants d'imaginer Chapareillan à l'horizon 2030 à partir des atouts et faiblesses mis en avant lors du premier atelier du 13 avril 2017 et des enjeux retenus lors de l'atelier participatif n°2 du 11 mai 2017.

Ce troisième atelier participatif intitulé « Des constats au projet : Chapareillan à l'horizon 2030 » s'est organisé en cinq grands temps :

- La présentation des atouts/faiblesses et des enjeux mis en évidence lors des précédents ateliers et complétée par le diagnostic du bureau d'études en charge de la révision générale du PLU,
- La définition pour chacun des deux groupes des principaux enjeux pour chaque thématique (habitat & équipements – économie & services – déplacements et stationnements – environnement naturel & urbain),
- La définition des actions stratégiques, localisées et détaillées pour chaque enjeu par binôme et restitution au sein du groupe,
- La définition, au sein de chaque groupe, des objectifs transversaux regroupant les différentes actions,
- La restitution des échanges autour des objectifs transversaux retenus et comparaison des différents scénarios en fonction des temporalités des actions mises en place.

L'atelier s'est achevé à 16h30.

3. Conclusion

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant le PLU ont été mis en œuvre.

Les apports de la concertation dans le de PLU :

- Le registre de concertation et les courriers reçus ont été analysés par le comité de pilotage et ont conduit à des évolutions de zonage sur certains secteurs de la commune. L'ensemble des demandes a été analysé au regard de la cohérence du projet, des réglementations et normes supérieures et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Les réunions publiques ont permis à la population de s'exprimer aux différentes phases de l'élaboration du document d'urbanisme et ont amené à des modifications dans les différentes pièces du PLU.
- Les permanences ont permis aux habitants de s'exprimer sur le projet de PLU avant arrêt de ce dernier et de formuler des demandes particulières. Toutes les demandes ont été analysées au regard de la cohérence du projet, des réglementations et normes supérieures et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi de recueillir les avis et les remarques des habitants et autres acteurs locaux.

La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de la révision du PLU et ses enjeux pour le futur territoire, à horizon des 12 prochaines années.